



Section de Meurthe et Moselle

Nancy, le 29 avril 2014

COMPTE RENDU DU CHSCT DU 31 MARS 2014

- Suite à des pressions hiérarchiques et des problèmes rencontrés par les huissiers pour le remboursement de leurs frais, ceux-ci ont mandaté les représentants de SOLIDAIRES FINANCES pour la mise en place d'un espace de dialogue. Le président nous a remercié d'avoir pris cette initiative qu'il attendait avec impatience.
- Concernant les moustiques de Toul, la direction a déjà mené plusieurs actions pour les exterminer notamment en asséchant le vide sanitaire et suite à nos exigences, va continuer la lutte car ils sont revenus et engendrent des allergies pour certains agents. Espérons que pour la campagne IR, la direction a prévu de laisser à disposition des usagers des tapettes et non des tablettes !
- Neuves Maisons : Problème de l'armoire électrique. Malgré le rapport de DEKRA du 31 août 2013 et un message du responsable de site de décembre 2013, il semblerait que les personnes responsables de la sécurité des agents à la DDFIP aient découvert ce problème grâce à l'intervention de SOLIDAIRES FINANCES.

C'est vrai que nous ne vivons plus au siècle des lumières !

Il nous a été répondu que ces travaux incombent au propriétaire donc, à la commune. Reste à savoir si la commune a été destinataire de ce rapport !

Petit rappel afin d'éclairer nos responsables de la maintenance des installations techniques. « Ils » ont l'obligation d'aménager les locaux, équipements de travail et installations conformément à la réglementation pour assurer la santé et la sécurité des agents. Ils doivent également les maintenir en état (article R 4224-17 du Code du Travail). Il importe donc d'effectuer régulièrement des vérifications et contrôles pour s'assurer du maintien en conformité des équipements de travail, des installations (électricité,...), des équipements de protection individuelle et collective, et d'intervenir en cas de défectuosité de ceux-ci.

- Budget 2013 : grâce à CHORUS, le CHSCT a rendu 2 600 € au budget ministériel !
- DUERPAP de la DIRCOFI : les représentants de SOLIDAIRES FINANCES ont refusé de voter car celui-ci n'a pas fait l'objet d'un examen en groupe de travail CHSCT.
- CHALNOT : le déménagement des agents de la DIRCOFI en poste rue de la Garenne et de la délégation de l'action sociale s'effectuera fin juin. Pour la restauration, nous avons appris dernièrement qu'une convention avec France Télécom a été signée. Par contre, le problème des places de stationnement n'est toujours pas réglé.

- Les représentants de SOLIDAIRES FINANCES ont dénoncé le peu de considération de l'administration centrale pour gérer les problèmes d'intendance de la délégation. Suite à l'intervention d'un représentant de SOLIDAIRES FINANCES au CNAS du 3 avril, il semblerait que les acteurs de l'action sociale au niveau départemental aient été entendus car il est prévu d'installer un autocom dédié à l'action sociale. En effet, depuis l'emménagement à l'hôtel des finances, encore à ce jour, l'accès aux applications informatiques nécessaires pour effectuer un travail correct reste très restreint sinon inexistant.
- Comme nous l'avons dit dans notre déclaration liminaire, nous avons rappelé dans la note d'orientation du 20 décembre 2013 que le CHSCT procède, dans le cadre de ses missions en matière d'accident de travail ou de l'élaboration d'une fiche de signalement, à une enquête à l'occasion de chaque accident de service ou de signalement. Pour ce faire, il doit être informé dans les plus brefs délais. En effet, procéder à l'analyse des causes et des circonstances de l'accident ou signalement survenus sur les lieux de travail est essentiel pour définir les actions de prévention à mener ou les mesures à prendre pour éviter que cela se reproduise. Il faudrait également que les administrations informent des suites données.
- Un petit rappel est à souligner dans cette note, l'obligation de sécurité : les chefs de service ont la charge de veiller à la sécurité et à la protection de la santé de leurs agents. Ils doivent pour cela mettre en place une organisation et des moyens adaptés (article L4111-1 du Code du Travail) et notamment réaliser des exercices d'évacuation régulièrement (au moins une fois par an) et produire un compte rendu type. Nous avons remarqué que les comptes-rendus des exercices d'évacuation de Toul, Pont-à-Mousson et Longwy n'ont pas été présentés.

Questions diverses :

- Transmission des fiches d'impact en cas de projet important de restructuration : aucune fiche établie par la DDFIP et une à l'INSEE pour les agents enquêteurs qui passeront sous SIRHIUS.
- Grâce à l'intervention récurrente de SOLIDAIRES FINANCES sur le Plan Urgence Sécurité, un nouveau guichet sécurisé va être installé à Colombey sur des crédits spéciaux. Une caméra sera également installée à la caisse de l'hôtel des finances et une autre en extérieur côté rue des Ponts pour sécuriser les abords immédiats de l'hôtel des finances.
- La DDFIP s'est rapprochée du préfet pour obtenir un abondement de crédits afin de pouvoir réaliser les travaux sur les canalisations de Vandoeuvre.
- Le cabinet médical de BRIEY devrait être « préopératoire » depuis début avril.
- Nous avons demandé que la restructuration du PRS qui sera mise en place le 1er septembre, soit inscrite à l'ordre du jour du prochain CHSCT.
- Alarme de la caisse de Toul : ça marche ou ça marche pas ?
- Nous avons réitéré notre demande de nettoyage de la moquette de la trésorerie d'Essey.
- Prochaines visites de sites par les membres du CHSCT : INSEE à Nancy, le magasin domanial à Velaine, la DIRCOFI au Chalnot, les trésoreries de Maxéville et de Neuves Maisons.
- Pour le CFP de Longwy, nous avons déploré le manque d'hygiène du restaurant administratif et des installations, dû à l'absence de l'agent BERKANI et à son non remplacement.

« Etre compétent, c'est se tromper selon les règles » (Paul Valéry)